



académie salésienne

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 20

***GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DES
DIOCÈSES DE SAVOIE***

par Laurent Perrillat

Conférence du 24 mai 2014

2014

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DES DIOCÈSES DE SAVOIE

par Laurent Perrillat,

Président de l'Académie salésienne

Rendez-vous de l'Académie salésienne du 24 mai 2014

Les cartes constituent des outils essentiels et indispensables à la bonne compréhension de l'Histoire et la géographie historique peut, à l'instar d'autres sciences auxiliaires, apporter une contribution importante à l'intelligence des événements et à la permanence de cadres au cours des siècles. Il en est ainsi des diocèses, circonscriptions dont les origines remontent à l'Antiquité et qui sont toujours en vigueur de nos jours. On trouvera donc dans ces quelques pages une douzaine de cartes qui tentent de retracer les contours des diocèses de Savoie. Cette approche est indissociable de la hiérarchie ecclésiastique qu'on va développer, notamment en ce qui concerne les provinces. On n'abordera en revanche la question des subdivisions des diocèses (décanats, paroisses, archiprêtres) qu'à la fin du propos, dans le cadre des réformes récentes des paroisses catholiques. Ces cadres territoriaux mériteraient, à eux seuls, une étude.

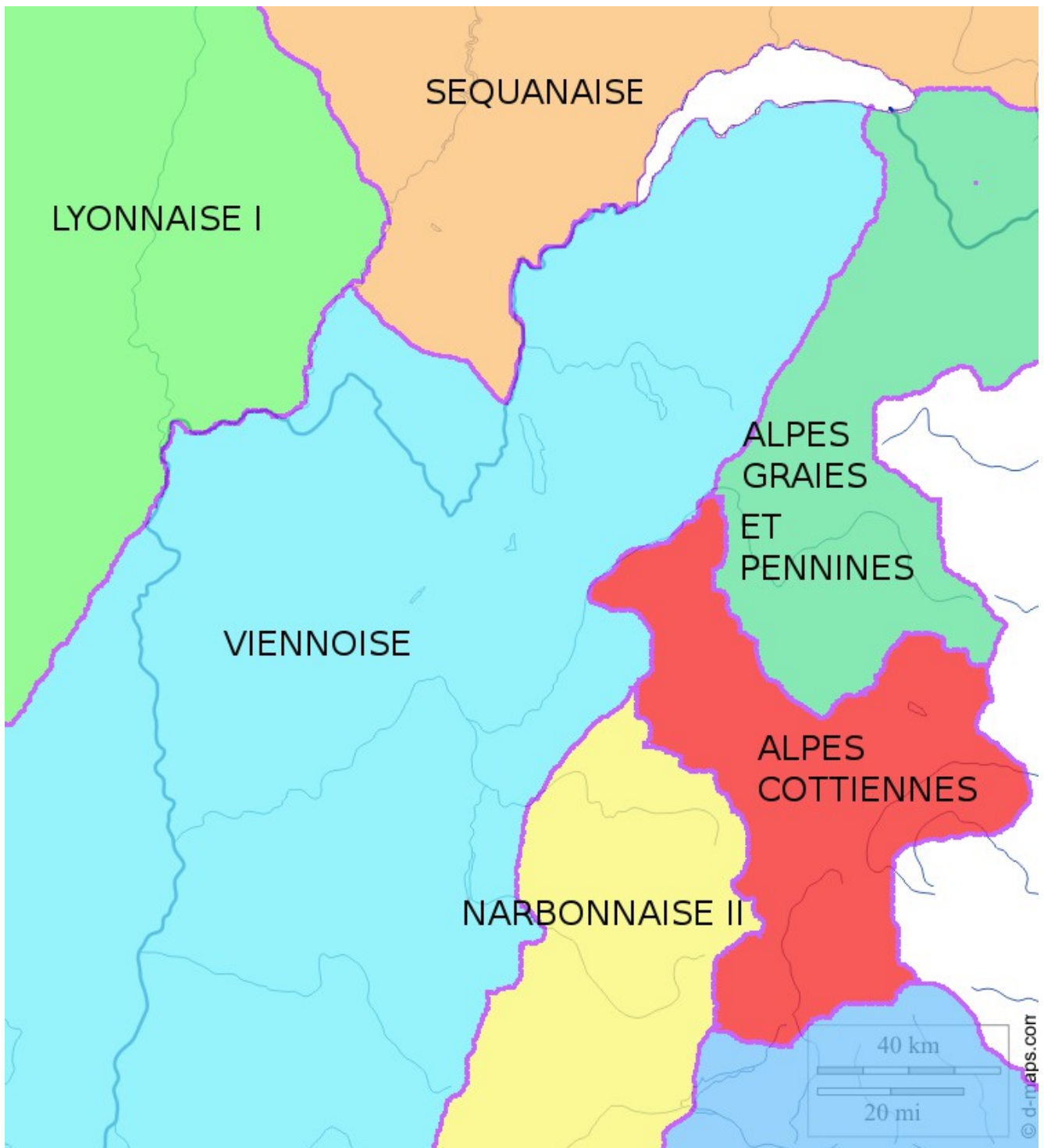
Pour saisir ce qu'est un diocèse, il faut en examiner les origines et connaître quelque peu la géographie des anciennes circonscriptions romaines. Le mot diocèse vient du grec *διοικήσις* qui signifie administration, gouvernement. Sous l'empire romain, il s'agit d'une vaste circonscription civile, mise en place au III^e siècle par l'empereur Dioclétien, regroupant plusieurs provinces. La Gaule, par exemple, est alors divisée en deux diocèses : celui des Gaules (nord de la France) et celui de Viennoise dit aussi des Sept-Provinces (sud de la France, auquel est rattaché ce qui deviendra la Savoie). Le christianisme, reconnu par l'empire au cours du V^e siècle comme religion officielle, s'en inspire pour créer ses Églises locales, dirigées par un évêque.

Précisons encore que le mot « diocèse » désigne la circonscription ou, éventuellement la population de celle-ci. Il est, en ce sens, plus précis que le terme « évêché » qui peut nommer le diocèse, la ville voire le bâtiment où réside l'évêque, l'institution (autrement dit les services autour de l'évêque) ou encore l'Église locale.

Provinces romaines et diocèses

La carte 1 nous présente les provinces romaines assises sur les Alpes à la fin du III^e siècle. Elles s'inspirent largement des provinces qui existaient auparavant, depuis le I^{er} siècle, et qui elles-mêmes étaient issus des territoires des peuplades gauloises, soumises entre le II^e siècle avant Jésus-Christ et le I^{er} siècle de notre ère. On retrouve ainsi, dans le contour des Alpes cottiennes, l'ancien royaume des Médulles (Maurienne), rattaché au diocèse d'Italie, ou, dans celui des Alpes graies et pennines, les possessions des Ceutrons (Tarentaise) et Nantuates (Valais), dépendant du diocèse des Gaules. Quant à la province de Viennoise, elle englobe pour une large part la cité des Allobroges et a donné son nom au diocèse (dit aussi des Sept-Provinces).

Carte 1 : les provinces romaines des Alpes à la fin du III^e siècle



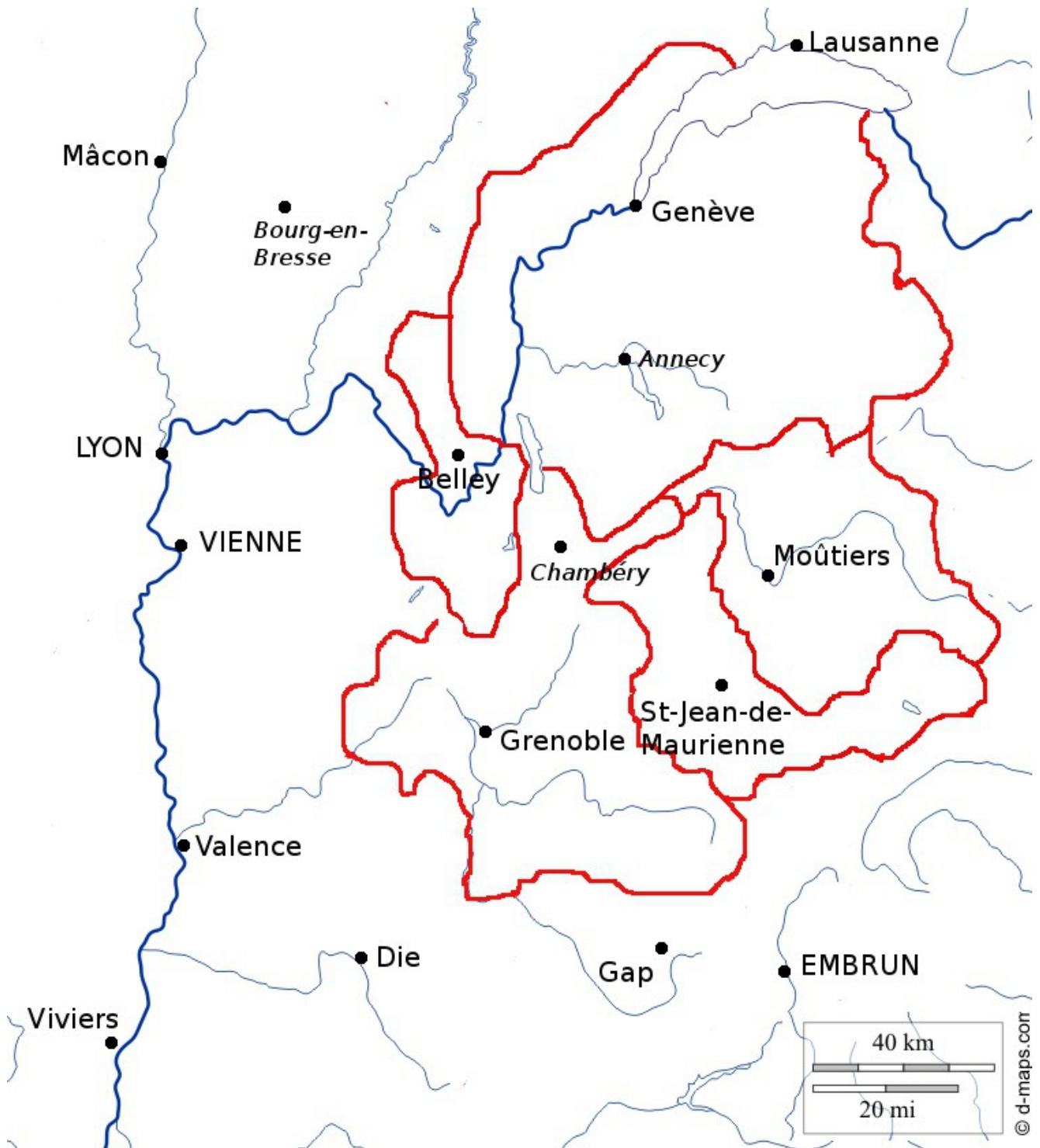
Origine des diocèses (V^e-VII^e siècle)

La création des diocèses (carte 2) est étroitement liée à la présence des évêques. Ceux-ci apparaissent progressivement aux IV^e et V^e siècles dans ce qu'on commence à appeler la *Sapaudia* (première mention en 443). Pour Genève, le premier évêque est un certain Isaac, il apparaît aux alentours de l'an 400. Son collègue de Grenoble le précède de quelques années : saint Domnin est attesté vers 380 alors que l'empereur Gratien décide de donner son nom à l'antique Cularo (*Gratianopolis* > Grenoble). On aura bien à l'esprit que la partie septentrionale de ce diocèse couvre largement Chambéry et sa région. La Tarentaise est fondée vers 427 par saint Jacques d'Assyrie, tandis que la communauté chrétienne d'Aoste semble avoir existé dès le IV^e siècle.

Les autres diocèses couvrant la Savoie sont plus tardifs. Celui de Belley est une création intimement liée aux démembrements francs, fréquents sous les Mérovingiens : il est mentionné avec certitude vers 552 et a été établi en retirant des territoires au diocèse de Vienne. Contrairement à ce que certains auteurs ont avancé, il ne résulte pas d'un soi-disant transfert de l'évêché de Nyon (sur les bords du Léman). Il n'y a, en réalité, jamais eu d'évêché à Nyon, simplement une importante colonie romaine. On peut affirmer avec Marc Perroud que le « territoire de Belley, formé d'Allobroges, est resté uni à la métropole de l'Allobrogie, jusqu'à ce que l'intérêt d'un roi mérovingien l'en ait distrait, pour l'ériger en évêché ».

La fondation du diocèse de Maurienne répond à une logique similaire. Vers 574, le roi franc Gontran bat les Lombards et envahit une partie de l'Italie du nord par la Maurienne qui, alors, dépend du diocèse de Turin. Il obtient d'en détacher la vallée et de placer l'évêque à Saint-Jean. Suse faisait jusqu'alors figure de capitale pour ce qui correspondait aux anciennes Alpes cottiennes. En raison de la présence des reliques de saint Jean-Baptiste, déjà connues et vénérées, le roi Gontran conforte la position de Saint-Jean et rapproche le siège de l'évêché de sa propre résidence.

Carte 2 : les origines (V^e-VII^e siècles)



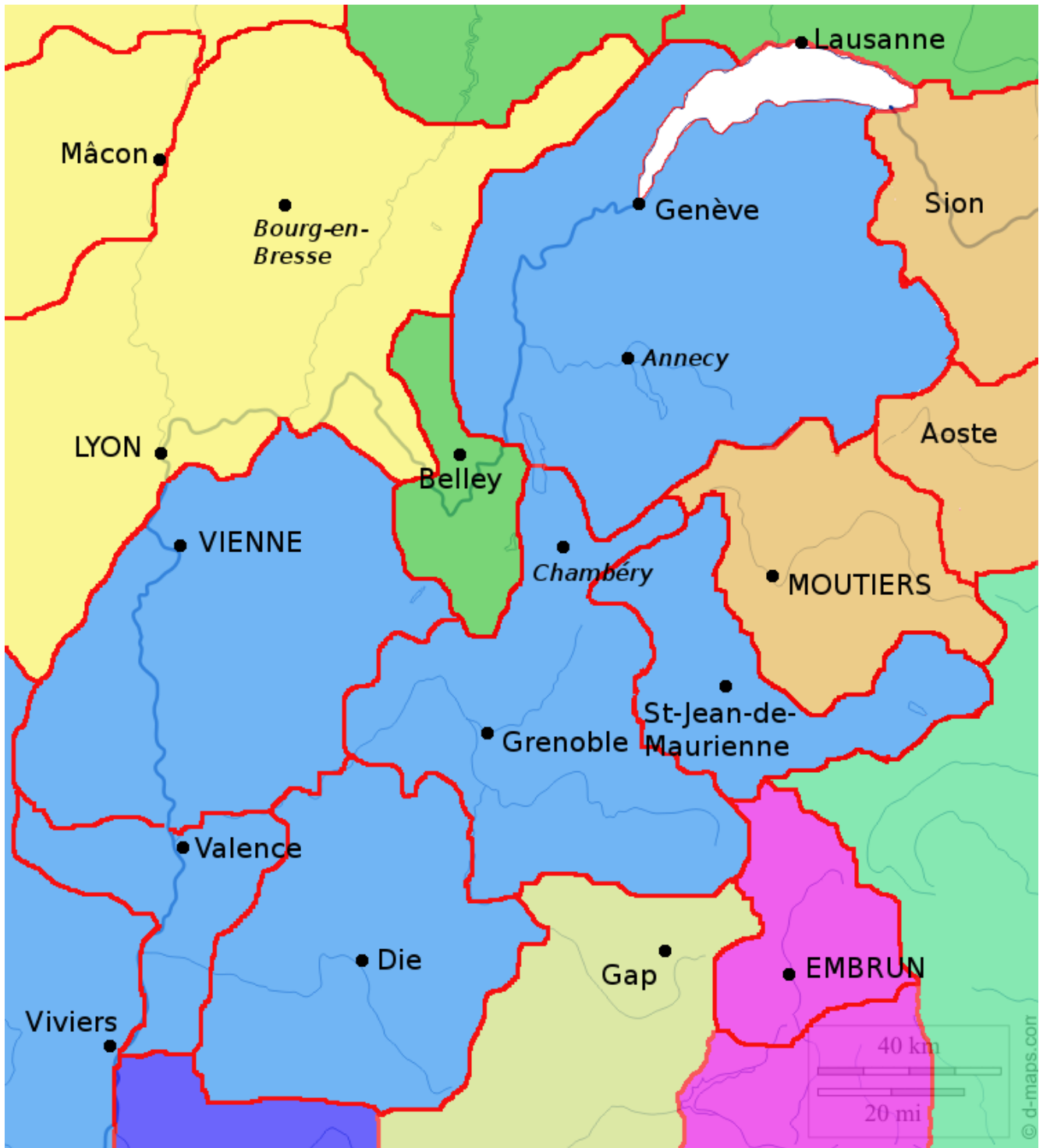
En capitales figurent les sièges d'archevêché.

Organisation des provinces ecclésiastiques (VIII^e siècle)

Les Carolingiens apportent une clarification dans la hiérarchie ecclésiastique et règlent la répartition des diocèses sous l'autorité d'un archevêque, spécialement lors du concile de Francfort (794). Si Grenoble et Genève dépendent, dès le départ, de Vienne, la situation est plus complexe pour les autres : la Tarentaise dépend jusque vers 450 de la province d'Arles et ne passe sous l'autorité de Vienne qu'à partir de cette date. Elle obtient le rang archiépiscopal en 794 mais toujours sous l'autorité de Vienne. Il faudra attendre une décision papale en 1171, confirmée en 1226, pour que le prélat de Moutiers devienne un archevêque « à part entière », dépendant directement du Saint-Siège, sans passer par l'intermédiaire de Vienne. Belley, créé comme on l'a vu pour des raisons politiques, est placé dans la province ecclésiastique de Besançon et y restera jusqu'à la Révolution. La Maurienne, enfin, est rattachée à Vienne, sauf entre 794 et 887, où son métropolitain est l'archevêque de Tarentaise. Ce dernier est, en effet, à la tête d'une province dont les suffragants seront, jusqu'au début du XVI^e siècle, les évêques de Sion et Aoste (la vallée d'Aoste est en effet soustraite par Charlemagne aux Lombards et placé par lui sous la férule de la Tarentaise). La carte 3 permet de visualiser cette répartition des diocèses en provinces : chaque couleur correspond à une province ecclésiastique, le nom du chef-lieu étant inscrit en capitales.

Ces cadres territoriaux restent remarquablement stables au Moyen Âge. Les modifications des limites sont quasi inexistantes. On notera cependant qu'à cette époque, ni Annecy ni Chambéry (qui ne se développent véritablement qu'à partir du XI^e siècle) ne sont sièges d'un évêché, malgré la présence d'importantes institutions ecclésiastiques dans leurs murs.

Carte 3 : les provinces ecclésiastiques du VIII^e siècle à 1792



Le Moyen Âge

La stabilité médiévale des limites (carte 4) n'empêche pas quelques aménagements. On peut ainsi mentionner le déplacement de sièges épiscopaux. Outre le pseudo-transfert imaginé entre Nyon et Belley, le diocèse de Valais change de chef-lieu en 580, l'évêque passant d'*Octodurus* (Martigny, antique cité romaine) à Sion et son voisin s'installe d'Avenches à Lausanne en 593. On doit aussi signaler qu'une catastrophe naturelle a des conséquences sur la géographie ecclésiastique : en 1248, l'effondrement du Granier entraîne la disparition de la petite ville de Saint-André et la translation du siège du décanat de Savoie de cette localité à Chambéry. Rappelons que cette région dépend de l'évêché de Grenoble. Chambéry prend une importance accrue grâce à ce changement et les princes de Savoie vont constamment chercher à la favoriser. Fondée par Amédée V et reconstruite par Amédée VIII à partir de 1418, la Sainte-Chapelle de Chambéry fait l'objet de tous leurs soins. En 1467, elle est érigée en collégiale avec exemption de l'autorité de l'évêque de Grenoble et de son supérieur direct l'archevêque de Vienne, pour être placée sous la dépendance immédiate du Saint-Siège. Le doyen de ce chapitre peut dès lors être considéré comme un « évêque au petit pied » avec toutes les prérogatives honorifiques et spirituelles de ce rang.

La Maison de Savoie ne cesse, d'ailleurs, de s'ingérer dans les affaires de l'Église et spécialement dans la nomination des évêques. Du milieu du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIV^e, ces derniers sont généralement élus par le chapitre cathédral. À partir de 1350 environ, les papes se réservent ces nominations. Sous le règne d'Amédée VIII, la donne change un peu : bien qu'étant le plus puissant prince de sa dynastie, Amédée VIII a du mal à asseoir son pouvoir à Genève. Il entre en conflit avec l'évêque et surtout le corps de Ville, dont les bourgeois, enrichis par les foires, entendent bien garder un rôle politique. En 1444, à la mort de l'évêque François de Metz, Amédée VIII prend sa succession ou plus exactement s'arroge l'administration du diocèse. Quelques années plus tard, en 1451, le duc obtient un indult du pape Nicolas V : désormais non seulement pour le siège de Genève mais aussi pour toutes les abbayes et évêchés de ses États, le nouveau titulaire est désigné par le pape uniquement après entente avec le duc. On aura une situation similaire en France à partir de 1516 (signature du concordat de Bologne) entre le roi et le pape. L'indult de 1451 qui règle les rapports entre les diocèses, le Saint-Siège et le duc de Savoie est confirmé par le concordat de 1721 et ainsi, jusqu'à la Révolution, la nomination des prélats de Genève, Maurienne et Tarentaise dépend entièrement de la décision du duc. Amédée VIII tentera même d'aller plus loin mais sans succès : il avait envisagé de regrouper tous les évêques dont les sièges étaient dans ses États (Belley, Genève et Maurienne) sous l'autorité de l'archevêque de Tarentaise, ce qui aurait profondément modifié l'organisation des provinces ecclésiastiques.

Carte 4 : les diocèses au Moyen Âge



En capitales figurent les sièges d'archevêché.

Le XVI^e siècle : Réforme et occupations étrangères

Le XVI^e siècle, période des Réformes (protestante et catholique) et de l'Humanisme, apporte des changements importants, spécialement dans le nord du duché (carte 5). Au début du siècle, il y aura deux tentatives de création d'évêché. On ne jugeait pas normal que Chambéry, capitale des ducs, n'ait pas rang épiscopal. En mai 1515, le duc Charles III obtient la création d'un archevêché à Chambéry, dont le premier titulaire, Jean de Miolans, est nommé le 6 juin et dont la cathédrale est la Sainte-Chapelle. Mais la France et l'évêque de Grenoble voyaient cette fondation d'un très mauvais œil : en septembre suivant la bataille de Marignan permet à François I^{er} d'avoir l'ascendant sur le pape qui doit, dès 1516, supprimer ce nouveau siège. On n'en était pas, à vrai dire, à la première tentative de ce type. En 1474, la régente Yolande avait obtenu du pape le démembrement du décanat de Savoie du diocèse de Grenoble et avait fait conférer au doyen de la Sainte-Chapelle tous les attributs nécessaires d'un évêque. Devant les protestations de l'évêque de Grenoble, le roi de France obtient dès 1476 l'annulation de ce démembrement.

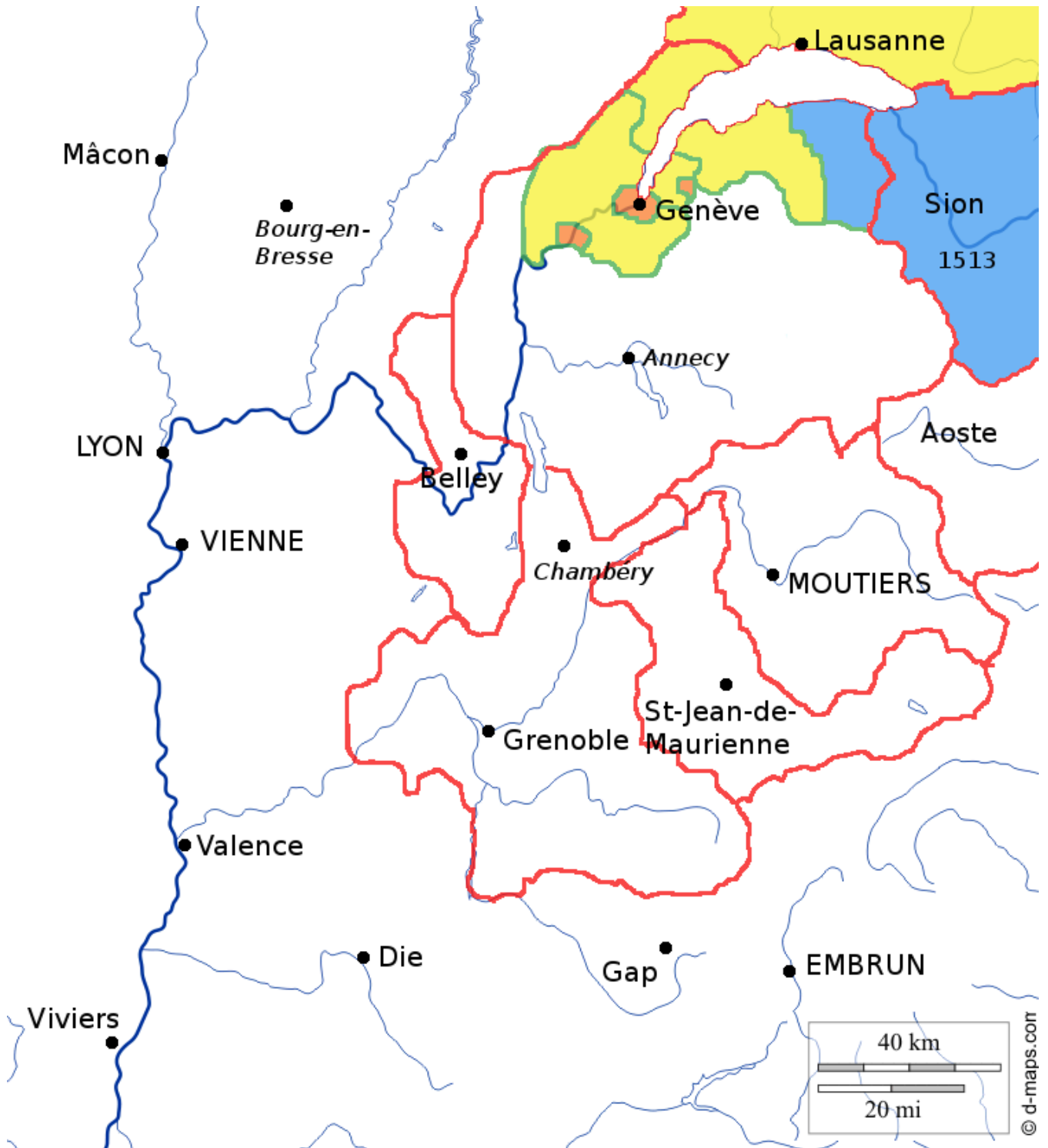
En même temps que Chambéry, le duc de Savoie tente d'ériger un évêché à Bourg-en-Bresse : il l'obtient en 1515 et jusqu'en 1534 Louis de Gorrevod sera à la tête de ce diocèse dont l'histoire est fort mal connue. Il est vrai que cette construction *ex nihilo*, qui distrait la partie du diocèse de Lyon sous contrôle savoyard devait beaucoup à l'influence de Marguerite d'Autriche, belle-sœur du duc, décédée en 1530.

L'évêché de Sion, pendant ce temps-là, obtient une sorte d'indépendance : en 1513, en effet, les Valaisans parviennent à soustraire leur diocèse de la tutelle archiépiscopale de Moûtiers pour dépendre directement du Saint-Siège.

Les événements de la Réforme, qui chasse l'évêque de Genève et interdit la messe dans cette ville en 1535-1536, et les occupations étrangères, qui font passer la partie septentrionale du duché sous influence protestante, bouleversent les cadres de l'Église. Le diocèse de Lausanne disparaît, l'évêque de Genève se réfugie à Annecy. C'est là qu'on y installe le siège provisoire, pense-t-on, du diocèse mais cette situation durera en fait jusqu'à la Révolution : bien qu'ayant le titre d'évêque de Genève, le prélat réside à Annecy et ne détient aucune autorité sur la ville, qui à partir des années 1540 devient calviniste et la « Rome protestante ».

Les Bernois, luthériens, occupent pays de Gex, bailliages de Ternier et Gaillard et partie occidentale du Chablais, tandis que les Valaisans, catholiques, s'emparent du Chablais oriental. Le reste du duché de Savoie est occupé dès 1536 par le roi de France qui maintient les cadres diocésains tels quels.

Carte 5 : le XVI^e siècle : Réforme et occupations étrangères



En orange, le territoire de Genève. En bleu, les territoires occupés par les Valaisans (1536-1569) et en jaune les territoires occupés par les Bernois (1536-1564)

Le roi de France obtient même, de la part du pape et à son profit, confirmation de l'indult de 1451, lui permettant de nommer les évêques de Belley, Maurienne et Tarentaise.

Lorsque Emmanuel-Philibert récupère ses États entre 1559 (traité du Cateau-Cambrésis, signé avec la France) et 1569 (traités de Lausanne en 1564 et d'Évian en 1569, signés respectivement avec les Bernois et les Valaisans), il restaure la situation existant avant 1536, à la réserve de la partie nord du pays de Gex qui est annexée au pays de Vaud, resté aux mains de Leurs Excellences de Berne, de Genève et de ses petits territoires enclavés qui demeurent sous la puissance politique et religieuse de la ville.

Bailliages de Gex, Ternier et Gaillard et partie occidentale du Chablais (avec Thonon) restent protestants jusqu'à la mission de François de Sales, à l'extrême fin du siècle. Les affrontements qui ont lieu à cette époque, entre Genève, Berne, la France et la Savoie aboutissent à plusieurs traités dont le plus important, celui de Lyon en 1601, a des conséquences significatives pour la géographie des diocèses (carte 6). On ne modifie pas leurs limites mais pouvoirs civils et religieux changent, au moins en partie. Le traité de Lyon a une portée purement politique : Charles-Emmanuel I^{er} cède au roi de France la Bresse, le Bugey, le Valromey et le pays de Gex en échange du marquisat de Saluces. Cela concerne au premier chef deux diocèses savoyards : Pays de Gex et Valromey sont rattachés à la France mais dépendent de l'évêque de Genève en résidence à Annecy. Si bien que saint François de Sales, nommé en 1602, est un évêque à la fois français et savoyard et lui et ses successeurs devront prendre en compte leur double appartenance qui est aussi une double tutelle... Quant au diocèse de Belley, un tiers de sa superficie reste dans les possessions du duc de Savoie mais son chef-lieu est désormais sous contrôle du roi de France et son évêque cesse donc d'être de la nomination du duc.

Carte 6 : Limites politiques et diocésaines après le traité de Lyon (1601)

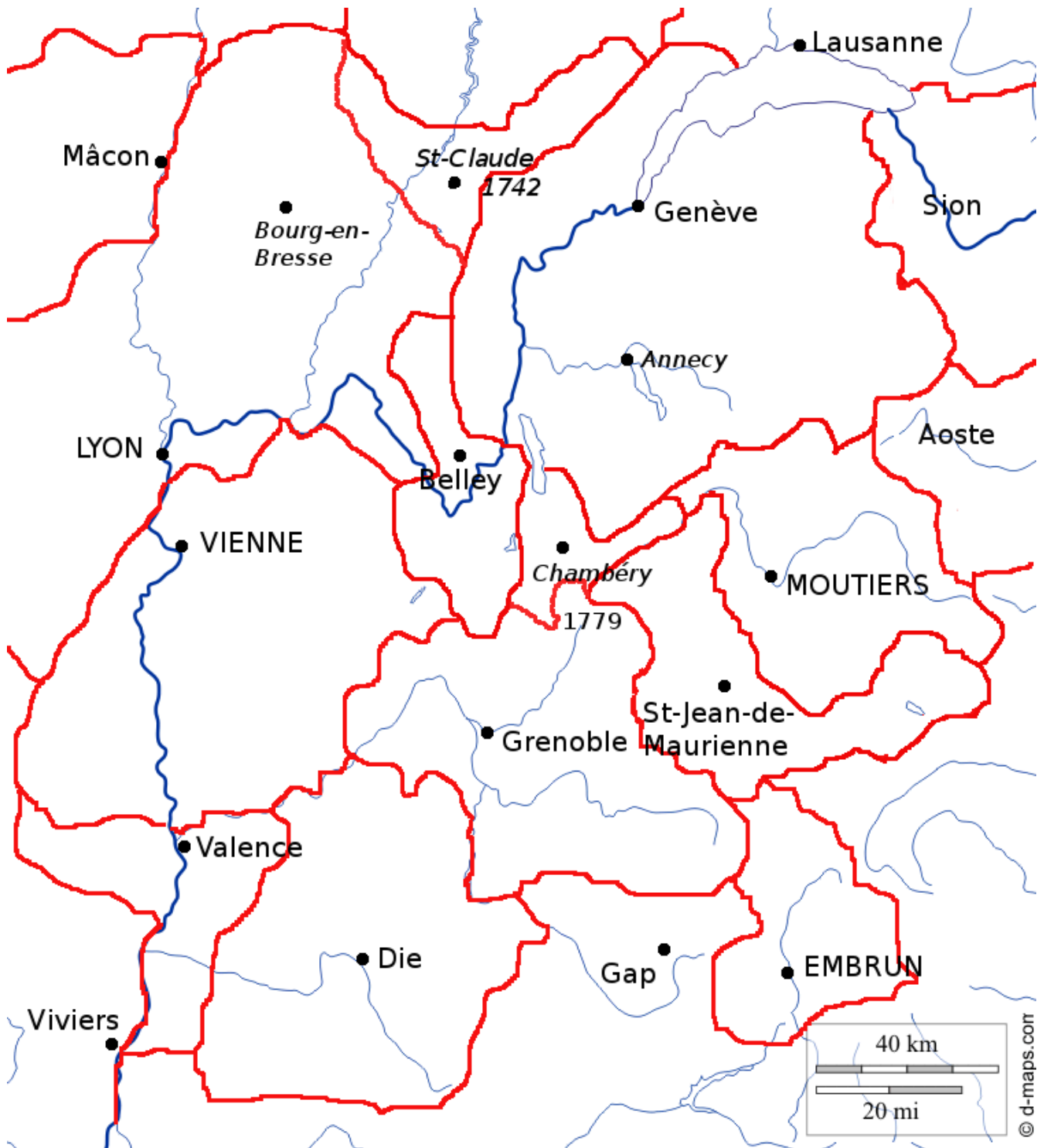


En violet, Bresse, Bugey, Valromey et pays de Gex cédés à la France par le duc de Savoie.

Les créations du XVIII^e siècle

Au XVIII^e siècle, dit « des Lumières », les gouvernements civils et religieux s'imprègnent de rationalisation et tentent de couler les cadres de leurs circonscriptions dans les mêmes moules ; on assiste également à un mouvement général de sécularisation et de suppression de maisons religieuses, jugées « inutiles », « improductives » ou dont l'insuffisance du nombre de membres ou des ressources ne justifie plus l'existence. Même les Jésuites feront l'objet d'expulsion dans plusieurs États et le pape en viendra même à les supprimer en 1773. Dans cette logique, on assiste, pour un certain nombre de villes dont l'importance économique ou administrative n'est plus à démontrer, à la création d'évêchés tant dans le royaume de France (Dijon en 1731, Saint-Claude en 1742, Nancy en 1777) que dans celui de Piémont-Sardaigne (Pignerol en 1748, Suse en 1772...). Ainsi, on comprend donc mieux la volonté du roi de Sardaigne d'ériger un évêché à Chambéry. Plusieurs projets sont élaborés dès les années 1760 mais le décès des rois de Sardaigne (Charles-Emmanuel III, mort en 1773) et de France (Louis XV, mort en 1774) ajourne la réalisation. De plus, l'évêque de Genève-Annecy, Jean-Pierre Biord, s'oppose farouchement à un démembrement de la partie méridionale de sa circonscription. Au terme de nombreuses négociations entre les évêques concernés et les cours de Versailles et de Turin, on finit par faire coïncider limites civiles et frontières ecclésiastiques : en 1779, on distrait du diocèse de Grenoble (et non pas de celui de Belley, comme l'avaient envisagé certains projets) tout ce qui dépend des États de Savoie (carte 7). Ce territoire constitue le nouveau diocèse de Chambéry, dont le titulaire est présenté par le roi de Sardaigne et qui dépend directement du Saint-Siège, sans passer par l'intermédiaire d'un archevêque, qu'il soit de Vienne ou de Tarentaise.

Carte 7 : Les créations au XVIII^e siècle

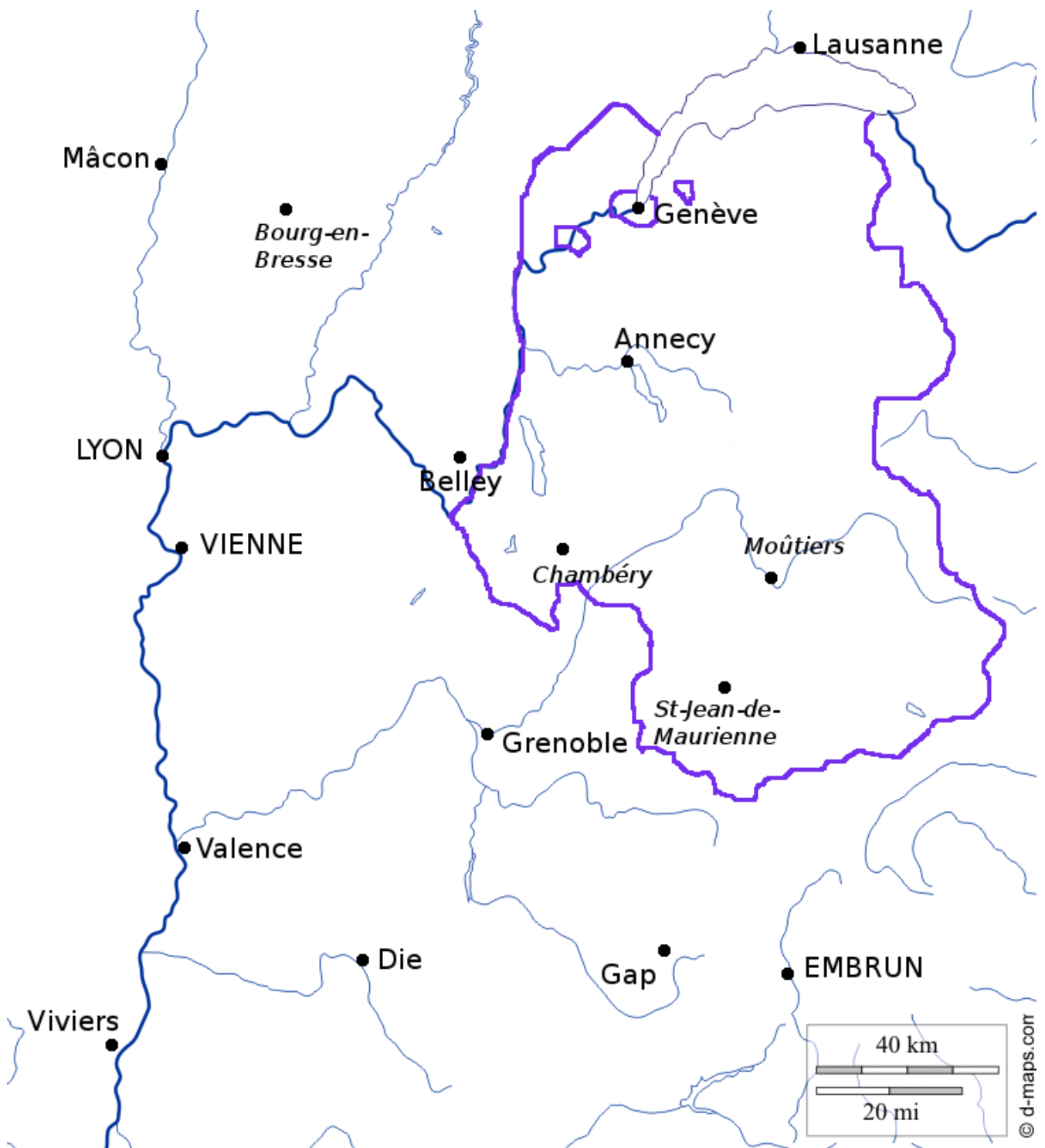


En capitales figurent les sièges d'archevêché.

La Révolution (1792-1801)

Quelques années plus tard, en 1792, la Révolution entre en Savoie. Les lois de la République française sont mises en application, on impose la Constitution civile du clergé aux ecclésiastiques du duché, l'Église est en grande partie désorganisée et doit subir diverses persécutions (arrestations de prêtres, déchristianisation...). Les autorités révolutionnaires mettent en place de nouveaux cadres, faisant table rase des anciens évêchés savoyards : on crée un unique diocèse du Mont-Blanc dont les contours correspondent au département du même nom et dont le siège est fixé à Annecy (carte 8). Lors de l'annexion de Genève par la France, en 1798, il s'agrandit d'une ville prospère et... protestante, où, quelques années plus tard, la messe est dite à nouveau, pour la première fois depuis 1535...

Carte 8 : Le diocèse du Mont-Blanc sous la Révolution (1792-1801)



Concordat et Restauration (1802-1822)

Le concordat du 15 juillet 1801 rétablit le calme et normalise les rapports entre l'État français et l'Église. Malgré les protestations véhémentes d'Annecy, l'évêché du Mont-Blanc est transféré de cette ville à Chambéry par bulles du 9 avril 1802 (carte 9) : le titulaire dispose du titre d'évêque de Chambéry et Genève, il est suffragant de l'archevêque de Lyon. On notera que, bien que faisant partie du département de l'Ain, le pays de Gex demeure dans ce diocèse. Il faudra attendre 1823 et le rétablissement du siège de Belley (séparé de celui de Lyon) pour que le pays de Gex s'y rattache.

Après la chute du Premier Empire (1815), le départ des Français et la restauration sarde, on constate un maintien du cadre épiscopal : il n'y a qu'un seul évêché à Chambéry, qui couvre les deux actuels départements de Savoie, ainsi que le pays de Gex. Mais cette situation ne dure guère. Le roi de Sardaigne signe en effet un concordat avec la papauté en 1817, ce qui vaut au chef du diocèse de Chambéry recevoir le titre d'archevêque. Il s'agissait de soustraire la Savoie à l'autorité de celui de Lyon, placé sous tutelle française. En 1819 est traité le cas délicat de la région de Genève : le pape détache du diocèse de Chambéry les paroisses catholiques du canton de Genève pour les rattacher à celui de Lausanne et, pour compléter cette séparation, le pape remodèle en 1821 la géographie des diocèses de Suisse occidentale : le titre d'évêque de Genève passe de celui de Chambéry à celui de Lausanne, en résidence à Fribourg. C'est ainsi qu'est créé le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, toujours existant, et dépendant, comme celui de Sion, directement du Saint-Siège.

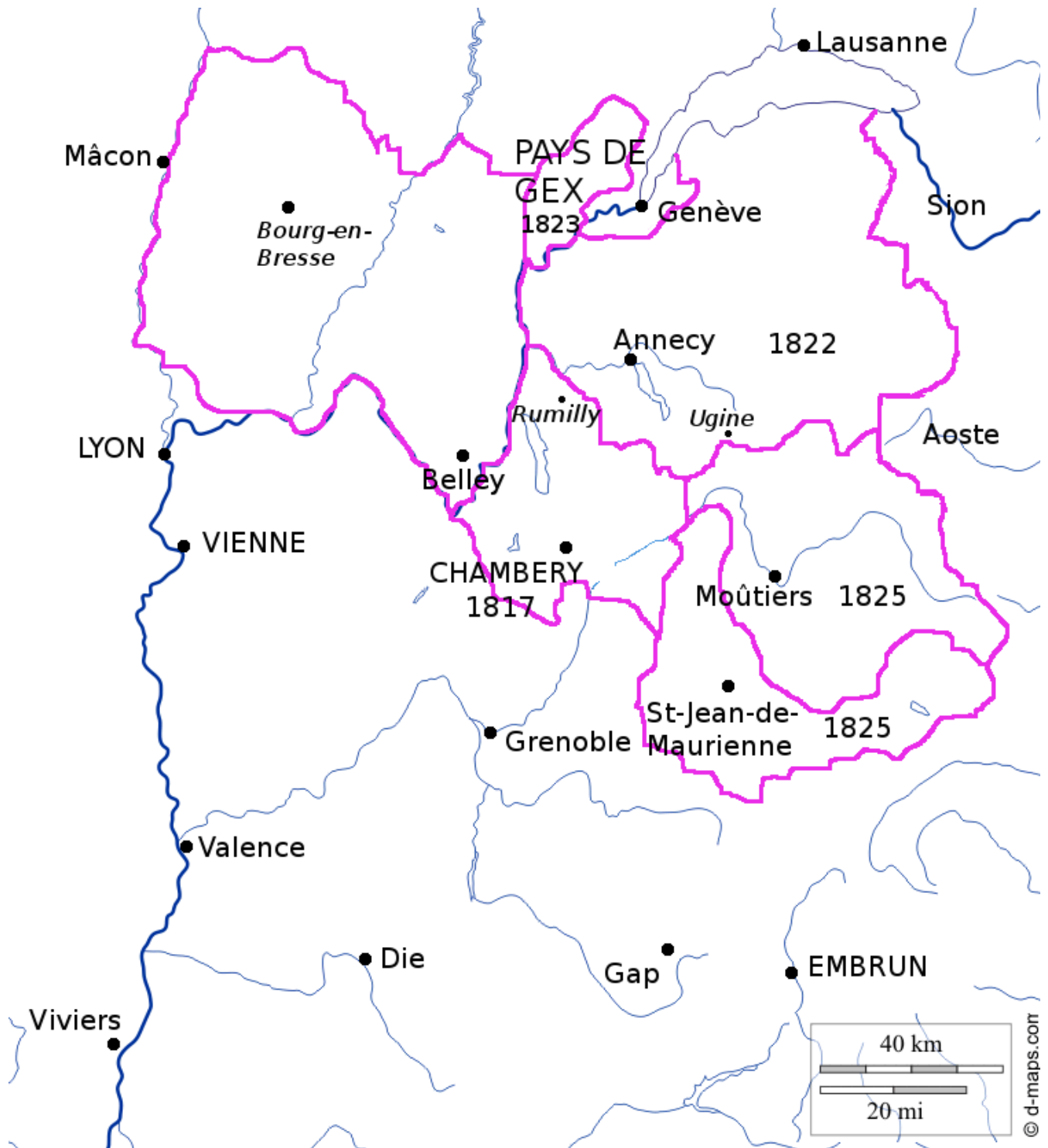
Carte 9 : La Savoie après le Concordat (1802-1817)



Le XIX^e siècle : quatre diocèses en Savoie

Le démembrement du diocèse de Chambéry se poursuit : en 1822, est créé l'évêché d'Annecy. Ce dernier reprend à peu près les contours de l'ancien diocèse de Genève à quelques notables exceptions : le canton suisse de Genève en est exclus, Chambéry conserve toutes les paroisses sur la rive droite du Chéran, Rumilly compris, car l'archevêque tenait à garder dans son ressort le petit séminaire existant dans cette ville mais il doit céder Ugine et sa région à Annecy ; en 1823 le pays de Gex est incorporé à celui de Belley. On notera d'ailleurs qu'à cette époque, en France, sont créés ou rétablis plusieurs diocèses : alors que sous l'Empire, chaque diocèse comprenait aisément deux départements, la monarchie restaurée des Bourbons multiplie les sièges et tentent de faire concorder, le plus possible, départements et diocèses. Le *Buon Governo* de la Restauration sarde, attentif au rétablissement des prérogatives de l'Église catholique et soucieux d'un retour à l'Ancien Régime, allie cette double volonté de rationalisation et de réaction. En 1825, les diocèses de Tarentaise et de Maurienne sont restaurés (carte 10). Certes, le siège de Moûtiers n'est plus archiépiscopal et celui de Saint-Jean perd dix-huit paroisses dans les vallées de La Rochette et de l'Isère au profit de Chambéry, mais, pour l'essentiel, on retrouve la structure existante avant la Révolution et ce, jusqu'à l'époque de Vatican II. Si l'existence du diocèse d'Annecy ne sera jamais remise en cause, il y aura des menaces sur ses voisins savoyards et on peut compter plusieurs épisodes où ces petits diocèses faillirent disparaître. Lors de l'Annexion, en 1860, Napoléon III ne prend aucun engagement quant à leur maintien et une possible disparition pouvait être envisagée à la mort des prélats. Quand Mgr Turinaz, évêque de Tarentaise, meurt en 1866, on aurait pu croire à une suppression mais les diocèses sont conservés. Il en est de même en 1876 lors de la déposition de Mgr Vibert, en Maurienne, ou encore en 1879 quand Mgr Magnin meurt en charge à Annecy. Une nouvelle crise a lieu lors des lois anticléricales et de la Séparation, au début du XX^e siècle mais, contre vents et marées, les évêchés savoyards persistent. On note toutefois un changement important à compter de 1921 : les évêques sont désormais nommés par Rome, après avoir pris connaissance de l'avis de la République, lointain avatar du droit de présentation des souverains d'Ancien Régime.

Carte 10 : Les diocèses sous le *Buon Governo* (après 1817)



Les changements au XX^e siècle

Le changement le plus important au XX^e siècle intervient dans les années 1960. Il est dû non pas tant au concile Vatican II (qui s'intéresse à la liturgie, à la place de l'Église dans la société moderne plutôt qu'à la hiérarchie ecclésiastique) qu'au sort des évêques de Savoie. Celui de Tarentaise, Mgr Jauffrès se retire en 1961. Son confrère nommé en Maurienne la même année, Mgr André Bontemps, prend donc l'administration provisoire de la Tarentaise. Il en fait de même pour le diocèse de Chambéry en 1965, lorsque Mgr de Bazelaire prend sa retraite. Mgr Bontemps réunit donc sur sa tête les trois fonctions et un décret du Saint-Siège en date du 26 avril 1966 vient entériner cette situation de fait. Les deux diocèses de Maurienne et Tarentaise sont déclarés unis *aeque principaliter* à l'archidiocèse de Chambéry « de telle sorte qu'il y ait un seul et même évêque à la tête des trois diocèses et qu'il soit en même temps archevêque de Chambéry, évêque de Maurienne et évêque de Tarentaise. Les diocèses n'étant nullement supprimés, chaque Église aura sa cathédrale et une représentation proportionnée à son importance au Conseil diocésain » (carte 11). On notera que cette union (qui n'est pas une absorption ni une fusion) intervient en même temps que sont créés, sur le territoire français, les diocèses de Nouméa et de Papeete et qu'elle implique que le titulaire du siège chambérien est deux fois son propre suffragant ! Signalons également un changement en 1988, anecdotique mais révélateur des dévotions : le diocèse de Belley devient celui de Belley-Ars, en hommage à saint Jean-Marie Vianney.

Carte 11 : Les diocèses depuis les années 1960

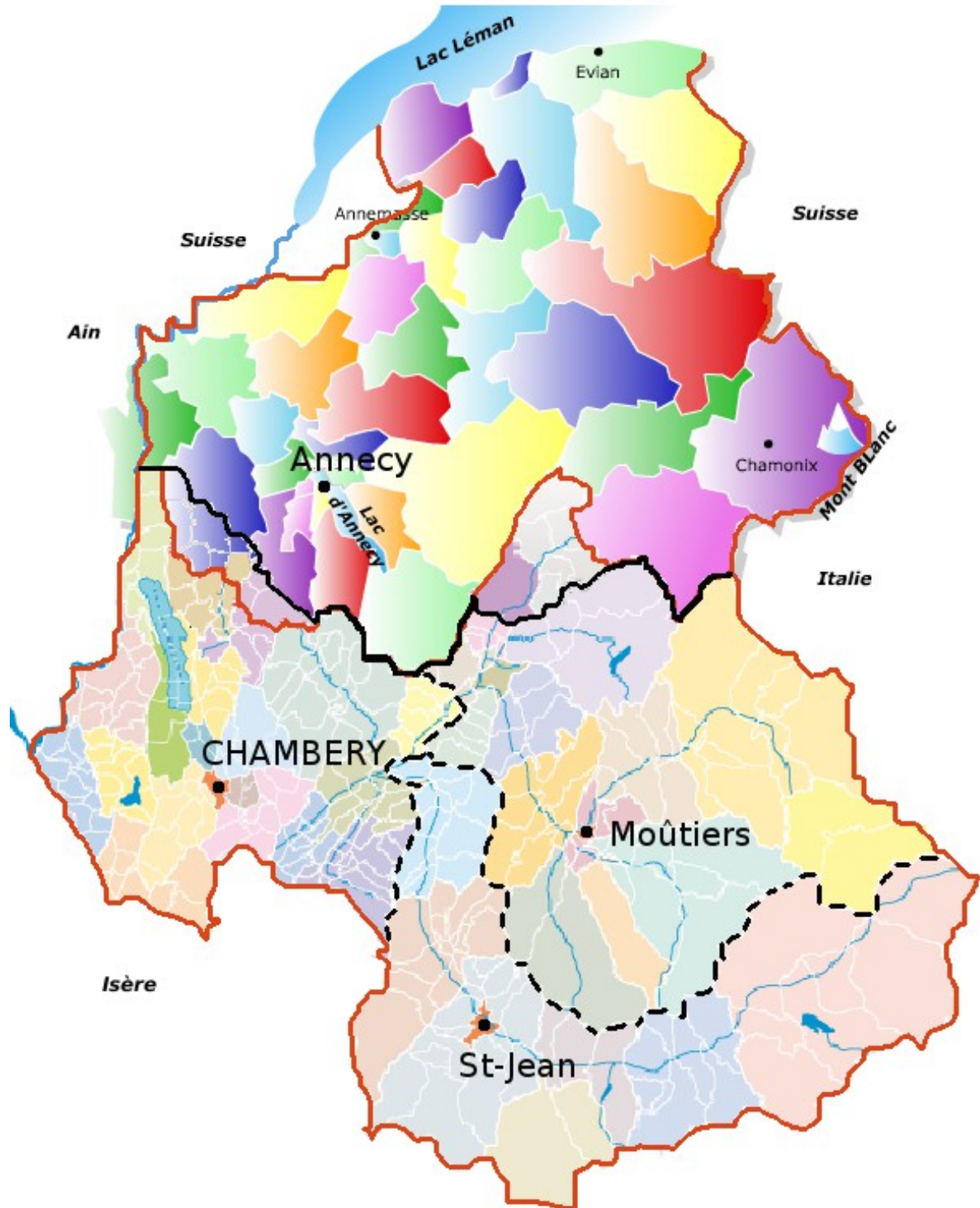


Réorganisation des provinces et des paroisses au début du XXI^e siècle

Le début du présent siècle est marqué par la transformation des provinces ecclésiastiques. En France, 17 provinces ecclésiastiques, réparties en 9 régions apostoliques (ces dernières ayant été créées dans les années 1960) sont réorganisées par le code de droit canonique de 1983 et perdurent jusqu'en 2002. La réforme du 8 décembre 2002 apporte une correspondance plus étroite entre provinces de l'Église, dirigées chacune par un archevêque, et les régions administratives françaises, même s'il peut y avoir plusieurs archevêques dans une même province. C'est notamment le cas en Rhône-Alpes : le siège de l'archevêque est à Lyon mais celui de Chambéry en détient encore le titre, sans en avoir toutes les prérogatives.

Enfin, il y a lieu de signaler l'importante réorganisation qui touche les diocèses depuis la même époque : le diocèse d'Annecy a complètement revu son réseau de paroisses en 2004, passant de 320 à 38 paroisses regroupant plusieurs communautés (les anciennes paroisses, dont les plus vieilles remontent à la fin de l'Antiquité), le diocèse de Chambéry-Tarentaise-Maurienne en a fait de même en 2010 (carte 12). On observe sur la carte 14 que les limites des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ne coïncident pas parfaitement avec celles des diocèses. Rumilly et ses environs (département de la Haute-Savoie) dépendent de Chambéry depuis 1822 mais à partir de 2010 constituent une paroisse desservie pastoralement par le diocèse d'Annecy. Inversement, la paroisse Saint-Laurent d'Ugine, du diocèse d'Annecy mais du département de la Savoie, est desservie par le diocèse de Tarentaise auquel elle est rattachée pastoralement, selon une convention signée en 2003 entre l'évêque d'Annecy et l'évêque de Tarentaise.

Carte 12 : Départements et nouvelles paroisses des diocèses en Savoie
(depuis 2004)



L'histoire des diocèses de Savoie apparaît donc complexe à bien des titres. Elle apporte néanmoins nombre de détails qui font sa saveur et le charme de l'historien. Il importe de les prendre en compte pour bien cerner l'évolution des cadres ecclésiastiques. On notera d'ailleurs que cette évolution est intimement liée aux aléas politiques et que, de tout temps, on assiste à une ingérence forte du pouvoir politique dans la gestion des affaires de l'Église. La Révolution présente assurément une cassure irrémédiable ; des cadres très anciens persistent cependant, preuve en est la renaissance des évêchés de Maurienne et Tarentaise et on peut également remarquer l'énergie que les pouvoirs séculiers et l'Église mettent en œuvre pour les conserver. Assurément, il y a lieu de mentionner plusieurs menus changements mais la continuité est grande des antiques cités romaines jusqu'à nos jours, expliquant l'étonnante longévité des diocèses de Savoie.

Crédits des cartes

Cartes réalisées par l'auteur sur fonds de carte :

www.d-maps.com/pays.php?num_pay=263&lang=fr

Sites internet des diocèses de Savoie et d'Annecy pour la dernière carte.

Bibliographie

Andenmatten, Bernard, Braun, Patrick, Coutaz, Gilbert, *et al.*, *Le diocèse de Sion, l'archidiocèse de Tarentaise*. Bâle : Schwabe, 2001 (Helvetia Sacra ; I ; 5).

Baud, Henri, dir. *Le diocèse de Genève-Annecy*. Paris : Beauchesne, 1985 (Histoire des diocèses de France ; 19).

Binz, Louis, Émery, Jean et Santschi, Catherine. *Le diocèse de Genève, l'archidiocèse de Vienne en Dauphiné*. Berne : Francke, 1980 (Helvetia Sacra ; I ; 3).

Deloche, Esther. *Le diocèse d'Annecy de la Séparation à Vatican II (1905-1962)*. Thèse de doctorat de l'université Lyon II, Lyon, 2009.

Le diocèse de Chambéry : deux siècles d'histoire (1779-1979), actes du colloque d'histoire religieuse, 15 et 16 octobre 1979. Chambéry : SSHA, 1980.

Ducis, Claude-Antoine. De l'origine et de l'organisation provinciale des diocèses de Savoie. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1868, 2^e sér., t. 9, p. 43-82.

Gros, Adolphe. *Histoire du diocèse de Maurienne*. Chambéry : Impr. réunies, 1948.

Loridon, Gabriel. Les origines chrétiennes de la Savoie : étude sur les origines des diocèses de Savoie et l'érection de l'évêché de Chambéry en 1779. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1931, 5^e sér., t. 7, p. 55-89.

Lovie, Jacques, dir. *Les diocèses de Chambéry, Tarentaise, Maurienne*. Paris : Beauchesne, 1979 (Histoire des diocèses de France ; 11).

Meyer, Frédéric. *La maison de l'évêque : familles et curies épiscopales entre Alpes et Rhône (Savoie, Bugey, Lyonnais, Dauphiné, Comtat venaisin) de la fin du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle*. Paris : H. Champion, 2008.

Perroud, Marc. Les origines du diocèse de Belley. *Le Bugey*, 1927, t. 7, fasc. 21, p. 15-31.

Prieur, Jean. *Petite histoire du diocèse de Maurienne*. Saint-Jean-de-Maurienne : Derrier, 2010.

Richermoz, Frédéric et Emprin, Joseph-Marie. *Tarentasia Christiana : le diocèse de Tarentaise des origines au concordat de 1802*. Moutiers : Imprimerie F. Béroud, 1928.

Sorrel, Christian et Cholvy, Gérard. *Les catholiques savoyards : histoire du diocèse de Chambéry (1890-1940)*. Les Marches : la Fontaine de Siloé, 1995.

Éditeur : Académie salésienne (association)
Conservatoire d'art et d'histoire
18 avenue de Trésun 74000 ANNECY
Directeur de la publication : Laurent Perrillat
N° en version électronique seulement
Parution : septembre 2014
Gratuit, ne peut être vendu
N° ISSN : 2265-0490